

## PLAN D'ACTION 2007-2008

Le présent document vise à préciser les grandes lignes des actions que devraient mener le COGESAF au cours de l'année 2007-2008. Les actions présentées ont été extraites du projet de plan d'action quinquennal 2003-2007 qui a été présenté aux membres lors de l'Assemblée de fondation du 22 février 2003.

### REPRÉSENTATION

1. Représenter le COGESAF auprès du gouvernement et des autres partenaires (CRE, CRÉ, autres comités de bassin)
2. Participer aux recommandations, aux actions du ROBVQ et à leur suivi et négocier avec eux des ressources communes.
3. Prendre position sur les sujets relatifs à la gestion de l'eau du bassin.
4. Présenter des mémoires ou faire des recommandations aux organismes concernés par les causes ou les effets de la gestion de l'eau du bassin (Exemple : MRC, municipalités, milieu industriel ou agricole ou autres).
5. Établir des partenariats avec les organismes impliqués dans la gestion de l'eau du bassin de la rivière Saint-François.
6. Organiser six rencontres du Conseil d'administration (avril, mai, septembre, novembre, janvier, mars).

### FINANCEMENT

1. Travailler avec le ROBVQ pour un financement gouvernemental stable des comités de gestion de bassin.
2. Proposer un plan de financement prenant en considération les ressources du milieu.
3. Organiser des projets spécifiques avec différents partenaires dont l'objectif est le financement (Organisation d'une activité Vins et Fromages à l'automne 2007).

### RECRUTEMENT

1. Recruter tous les organismes intéressés par la gestion du bassin versant dans chacun des collèges électoraux, dans les trois régions du bassin.

### COMMUNICATION

1. Mettre à jour le site Internet.
2. Publier 4 numéros du bulletin environnemental *Concert'EAU* (avril, juin, novembre, février).

### STRUCTURATION

1. Participation au Comité directeur Québec-Vermont pour la gestion du Lac Memphrémagog et de son bassin hydrographique.
2. Aider à la création d'organisme représentatif pour chacun des bassins versants (selon les territoires définis par le COGESAF) du bassin versant de la rivière Saint-François (2007 : création des *Comités locaux de bassin versant* (CLBV) pour les bassins versants du lac Saint-François, de la rivière Magog, du lac Massawippi, du lac Memphrémagog, de la rivière aux Vaches et de la rivière Saint-Germain).
3. Faire le suivi des organismes membres afin de s'assurer de la réalisation des objectifs en relation avec le COGESAF.

## **INFORMATION**

1. Diffuser sur le site Internet, par courriel ou via le bulletin *Concert'EAU*, les informations, les communiqués et toutes les activités du COGESAF et celles proposées ou réalisées par les membres.

## **APPUI AUX MEMBRES**

1. Supporter les initiatives locales dans le respect des orientations du COGESAF.

## **PLAN DIRECTEUR DE L'EAU**

1. Réaliser un plan directeur de l'eau du bassin
  - Élaboration du plan d'action en collaboration avec le Comité technique.
2. Signer des contrats de bassin (Engagement d'actions par les acteurs dans les délais déterminés).

## **FORMATION**

1. Former les principaux responsables des comités ou des organismes membres sur la gestion par bassin versant.

## **RECHERCHE**

1. Chercher la collaboration des universités et des cégeps dans la réalisation de projet de recherche ou de stage par des étudiants : géographie, biologie, environnement, ingénieur, sciences des communication, économiste, hydrologue, administration et gestion.

## **ÉDUCATION, SENSIBILISATION**

1. Proposer des programmes d'éducation par rapport à la gestion et à la protection de l'eau et faire connaître ceux existants.
2. Sensibiliser la population à la gestion par bassin versant avec des outils de communication appropriés (journées d'informations sur des thèmes spécifiques, dépliants, kiosque d'information, reportage).

## **PROMOTION**

1. Faire la promotion de la gestion par bassin versant auprès des instances régionales et locales.
2. Supporter des événements de promotion avec l'aide d'organismes membres. (Exemple, randonnées en canot sur la rivière ou lacs, observations ornithologiques).

## **ACTIONS DIRECTES** (dont l'objectif est de mettre en évidence de bonnes pratiques environnementales)

1. Offrir un support aux organismes locaux désireux de réaliser un projet d'aménagement de berges ou de naturalisation de rives.